

Version pour consultation des personnes publiques associées Approbation: XX/XX/XXXX

1:9 082 CITADIA

Contour de zone

Ua - Zone urbaine de centre bourg traditionnel

Uaa - Zone urbaine des centres-bourgs des polarités (L'Aigle, Moulin le Marche, La Ferté Fresnel) Ub - Zone urbaine de faubourg

Uc - Zone urbaine à dominante pavillonnaire

Ue - Zone urbaine d'équipements

UH - Zone urbaine de hameau

Ut - Zone urbaine dédiée aux activités touristiques et à la restauration

Uz - Zone urbaine mixte à dominante d'activités économiques Uzc - Zones urbaine d'activités économiques à dominante commerciale

1AU - Ub - Zone à urbaniser à vocation résidentielle

1AU - Uc - Zone à urbaniser à vocation résidentielle 1AU - Uh - Zone à urbaniser à vocation résidentielle

1AU - Uz - Zone à urbaniser à vocation économique

2AUh - Zone d'urbanisation future différée à vocation résidentielle 2AUz - Zone d'urbanisation future différée à vocation économique

2AUzc - Zone d'urbanisation future différée à vocation commerciale A - Zone agricole

Ah - Secteur de taille et de capacité d'accueil limité à vocation d'habitat Ap - Zone agricole à fort enjeux paysager ou patrimoniaux

Az - Secteur de taille et de capacité d'accueil limité à vocation d'activités économiques N - Zone naturelle

Nf - Zone naturelle d'activités sylvicoles

Na - Secteur de taille et de capacité d'accueil limité en lien avec l'aérodrome

Nh - Secteur de taille et de capacité d'accueil limité à vocation d'habitat

Nj - Secteur naturel de jardins de loisirs

NI - Secteur naturel de parc d'agréments Npv - Secteur pouvant accueillir des dispositifs de production d'énergies renouvelables solaires Nt - Secteur de taille et de capacité d'accueil limité à vocation d'activités touristiques

Nz - Secteur de taille et de capacité d'accueil limité à vocation d'activités économiques

PRESCRIPTIONS

★ Patrimoine vernaculaire (fontaines, lavoirs, calvaires, etc.) à protéger identifié au titre de l'article L.151-19

 Arbre remarquable à protéger identifié au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme Panorama ou vue à protéger identifié au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme Linéaire commercial à protéger au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme

Haie à protéger identifiée au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme Muret à protéger identifié au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

Espace Boisé Classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme

Espace paysager à protéger identifié au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme Plantation à réaliser identifiée au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme Verger à protéger identifié au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

★ Patrimoine architectural à protéger (château, manoir, ferme, etc.) identifié au titre de l'article L.151-19 Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme

Emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme Périmètre de gel au titre de l'article L.151-41 5° du Code de l'Urbanisme

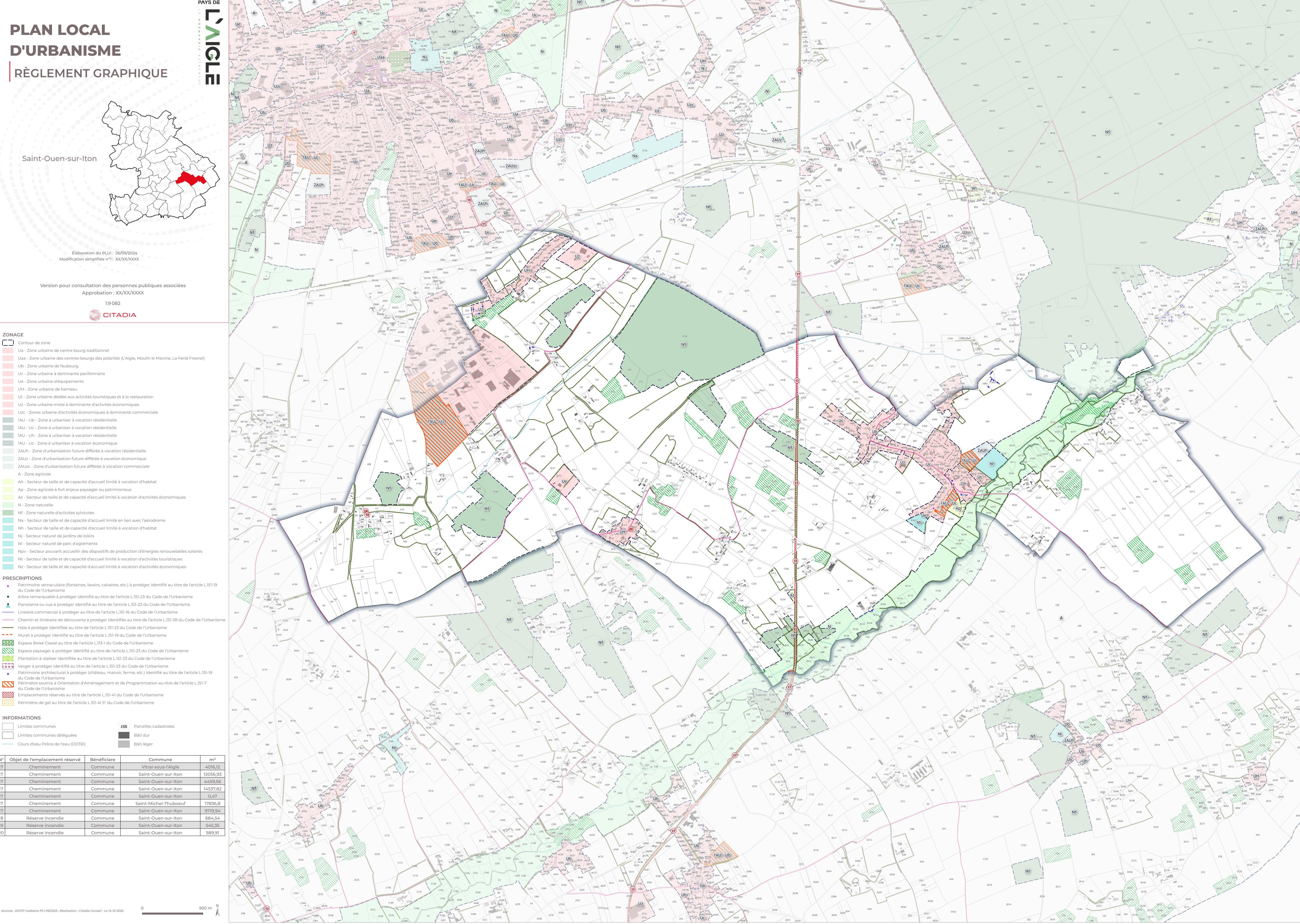
INFORMATIONS

Limites communes Limites communes déléguées

——— Cours d'eau Police de l'eau (DDT61)

A100 Parcelles cadastrales Bâti dur Bâti léger

N°	Objet de l'emplacement réservé	Bénéficiare	Commune	m ²
17	Cheminement	Commune	Vitrai-sous-l'Aigle	4016,12
17	Cheminement	Commune	Saint-Ouen-sur-Iton	12056,9
17	Cheminement	Commune	Saint-Ouen-sur-Iton	4459,5
17	Cheminement	Commune	Saint-Ouen-sur-Iton	14537,8
17	Cheminement	Commune	Saint-Ouen-sur-Iton	0,47
17	Cheminement	Commune	Saint-Michel-Thuboeuf	17836,8
17	Cheminement	Commune	Saint-Ouen-sur-Iton	9719,94
18	Réserve incendie	Commune	Saint-Ouen-sur-Iton	684,54
19	Réserve incendie	Commune	Saint-Ouen-sur-Iton	545,35
20	Réserve incendie	Commune	Saint-Ouen-sur-Iton	589,91



Sources : DGFiP Cadastre PCI 09/2025 ; Réalisation : Citadia Conseil - Le 14-10-2025